

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

Division Performance des Services
Délégués

ER/AD/INTERNE : 6441

N° 2022/130

DLB 2022/959



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché à bons de commande pour la mise en place et l'entretien des hydrants publics de la ville de Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

La ville de Nouméa est compétente en matière de défense incendie. Celle-ci repose notamment sur les 700 hydrants publics (bouches et poteaux incendie) actuellement en place sur la commune.

La maintenance et le développement de ces dispositifs sont assurés par un prestataire en vertu d'un marché public de fournitures courantes et de prestations de service.

Le marché en cours arrivant à échéance le 18 janvier 2023, il convient de lancer un appel d'offres en vue de conclure un nouveau contrat d'une durée d'un an reconductible trois fois. Ce marché aura pour objet le contrôle annuel, l'entretien et la maintenance de chaque hydrant. Il comprendra également des prestations de travaux de remplacement des pièces d'usure, le renouvellement complet ou la pose de nouveaux hydrants.

Le montant prévisionnel annuel à prévoir pour ce marché est estimé à 18 millions de francs CFP en investissement et à 7 millions de francs CFP en fonctionnement, soit un montant total prévisionnel sur quatre années de 100 millions de francs CFP à imputer sur le budget principal.

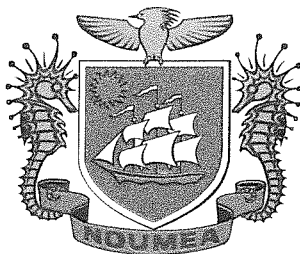
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer un marché à bons de commande pour la mise en place et l'entretien des hydrants publics de la Ville pour une durée de 4 ans maximum, avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 septembre 2022



Le Maire,
Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

DIB 2022/959

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 21 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
09.09.2022

DATE D'AFFICHAGE
15.09.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Warren NAXUE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Charlotte THAIAWE
			Mme	Françoise SUVE	M.	Alexandre MACHFUL
			Mme	Pascale SERVENT	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	36	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Claude CHARLOT
Nombre de votants (14 procurations)	:	50	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
			M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
			M.	Christophe DELESSERT		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 959
autorisant la signature d'un marché à bons de commande
pour la mise en place et l'entretien des hydrants de la ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **21 SEP. 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/130 du 2 septembre 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 6 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer un marché à bons de commande pour la mise en place et l'entretien des hydrants publics de la Ville avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres. Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre le contrôle annuel, l'entretien et la maintenance de chaque hydrant ainsi que des prestations de travaux de remplacement des pièces d'usure, de renouvellement complet d'hydrant et de pose de nouveaux hydrants.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel annuel de la dépense est estimé à sept millions (7 000 000) de francs CFP en fonctionnement et à dix-huit millions (18 000 000) de francs CFP en investissement, soit cent millions (100 000 000) de francs CFP pour la durée maximale de quatre années, imputables au budget principal de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEP. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 SEP. 2022

Le secrétaire de séance,

Kimberley BARONI



Le maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (DPSD)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

27 SEP. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA MISE EN PLACE ET ENTRETIEN DES HYDRANTS DE LA VILLE DE NOUMEA

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 26/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-959 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220921-2022-959-DE

Date de décision : 21/09/2022

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.2. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 20 millions de F.CFP et inférieur à 50 millions de F.CFP